IL Y A 5 ANS, DÉCÉDAIT ABDELHAMID MEHRI

«L'éternel incompris»

Autant il incarnait cette «force tranquille», ce partisan du dialogue sans exclusive pour certains, autant le personnage a traîné jusqu'à sa mort, tel un «boulet», selon ses adversaires, son opposition à l'annulation des élections législatives de décembre 1991. Autant dire qu'il était celui qui était cet éternel «incompris» parti sans avoir écrit le moindre mémoire de son long parcours, emportant avec lui bien des secrets.

Mohamed Kebci - Alger (Le Soir) - Autant de facettes de Abdelhamid Mehri puisque c'est de lui qu'il s'agit, qui ont été évoquées, hier, lors d'un hommage qui lui a été rendu au forum du quotidien *El Moudjahid*, à l'occasion du cinquième anniversaire de son décès, lui qui a rendu son ultime souffle, le 30 janvier 2012. Une évocation «au forceps» car les présents ont été expressément invités par les organisateurs à se limiter à la thématique, soit la «dimension maghrébine» de l'ex-ministre et ancien secrétaire général du FLN.

Un volet abordé par Mohamed Belkacem, professeur d'histoire à l'Université d'Alger II, qui rappellera le rôle prépondérant de Mehri dans la fameuse conférence de Tanger, au Maroc, tenue du 27 au 30 avril 1958. Ce conclave, organisé à l'initiative du parti l'Istiqlal du Maroc, du néo-Destour de Tunisie et du FLN, était le premier pas concret de la volonté d'édifier l'union du Maghreb. Un projet d'unité et d'intégration des pays de la sous-région dans une grande fédération régionale qui demeure, encore de nos jours, un rêve pour certains et un slogan creux pour d'autres.

Un projet qui avait également pour objectif de contrecarrer les velléités de Paris de mettre en branle sa funeste idée d'une Afrique du Nord liée à l'Hexagone, citant, pour ce faire, le fameux comité frontiste de l'outre-mer de Habib Bourguiba.

Et au conférencier de révéler que la délégation du FLN à cette conférence allait s'en retirer après avoir pris connaissance d'une carte géographique du royaume chérifien qui englobait une bonne partie de l'ouest du pays, jusqu'à Chlef au nord et Ouargla au sud, en sus de bien d'autres pays du Sahel, que la délégation du parti Istiqlal faisait circuler. Un congrès qui a été, ceci dit, d'un apport à la révolution armée puisque, quelques mois après, ce qui constituait une des ses résolutions, soit la constitution d'un gouvernement provisoire, était matérialisé.

Ceci pour la partie «coloniale» du parcours de Mehri, avant que Boudjemaâ Souilah ne rappelle certaines positions du défunt, à l'orée de l'ouverture démocratique du pays, et que bien des acteurs politiques lui reprochent encore comme à d'autres parmi ses pairs, le fameux contrat de Sant'Egidio du 13 janvier 1995. Tenant à préciser que Mehri «ne travaillait jamais seul, adepte qu'il était de la collégialité et du dialogue, l'intervenant, alors membre du bureau politique de l'ex-parti unique, ressassera l'opposition du personnage à l'interruption du processus électoral de décembre 1991. Une position qui était également celle de «tout le bureau politique du parti», signifiera-t-il. Et à Souilah de rappeler la fameuse rencontre de Mehri avec Ali Yahia Abdennour et le président de l'ex-parti dissous qui avait décliné la proposition du CNSA (Comité national pour la sauvegarde de l'Algérie), d'interrompre les élections législatives dont le FLN préparait le deuxième tour avec, soulignera-t-il, pas moins de 173 recours introduits.

Et au moment où il évoquait le coup d'Etat scientifique qui a valu au défunt Mehri son poste de secrétaire général du FLN, le docteur en droit était invité à se limiter à «l'ordre du jour» de la rencontre.

M. K.

Photos : DR

Feu Abdelhamid Mehri.

APN

Vote de quatre nouvelles lois

La plénière d'hier à l'APN a commencé vers les coups de midi. Et pour cause, il a fallu attendre que le quorum soit atteint pour pouvoir voter les lois programmées à l'ordre du jour.

A savoir, la loi de règlement budgétaire pour 2014, celle de la loi relative à la météorologie, la loi modifiant le code pénal et la loi organique modifiant la loi organique fixant l'organisation judiciaire. Ainsi et mis à part la loi de règlement budgétaire pour 2014 qui a vu les députés de l'Alliance de l'Algérie Verte (AAV) voter non, les autres lois ont été adoptées à l'unanimité, sans d'ailleurs aucune proposition d'amendement ou de réajustement de la part des commissions spécialisées. Comme une lettre à la poste.

Le groupe parlementaire de l'AAV a diffusé un communiqué à l'occasion pour expliquer sa décision de voter non contre la loi de règlement budgétaire. Pour l'AAV, le budget 2014 n'a pas atteint ses objectifs de croissance d'autant que son exécution manque de transparence et la défaillance des prévisions a engendré des dépenses imprévues et des déficits dans certains secteurs.

L. H.

ADMISSION DU MAROC À L'UA

Une rude bataille s'engage

Le Maroc a fait officiellement son entrée hier à l'Union africaine (UA) sous l'œil méfiant des pays qui se sont prononcés contre cette adhésion à haut risque.

Abla Chérif - Alger (Le Soir) - Les envoyés spéciaux des médias internationaux n'avaient d'yeux que pour Mohammed VI faisant son entrée triomphale au sein de l'organisation panafricaine qui clôturait les travaux de son 28e Sommet. Et partout à travers le monde parvenait aux rédactions le même descriptif du roi foulant le parterre de l'institution que son père avait désertée 32 ans auparavant.

La tête ceinte d'un turban doré, vêtu d'un costume sombre, l'héritier de Hassan II a lancé cette phrase lors de sa prise de parole devant les chefs d'Etat : «Il est bon le jour où l'on rentre chez soi.» Le temps était venu, explique-t-il, de retrouver l'Union africaine, «l'Afrique est ma maison (…) nous n'ignorons pas que nous ne faisons pas l'unanimité au sein de cette assemblée (…)», mais il tient à rassurer : «Le Maroc, dit-il, œuvrera à fédérer et à aller de l'avant». Lundi, 39 pays (sur 54) avaient entériné la demande d'adhésion formulée en juillet dernier.

Dans la salle, les pays hostiles au retour de ce pays écoutent les vœux pieux formulés par le roi. Au cours de travaux préparatoires du Sommet, douze pays parmi lesquels l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Algérie et l'Angola avaient saisi le conseiller juridique de l'UA pour lui demander d'étudier en profondeur la demande marocaine qu'ils considèrent suspecte en dépit de la ratification par cette dernière de l'acte constitutif de l'UA. Cet acte engage le signataire à respecter les frontières héritées du colonialisme de tous les pays membres de l'organisation.

La RASD (République arabe sahraouie démocratique), soumise à une occupation marocaine, est membre fondateur de l'organisation africaine. Un paradoxe que les douze pays auteurs de la lettre transmise au conseiller juridique de l'UA révèlent en s'interrogeant donc sur la finalité d'une démarche à l'allure de manœuvre. Le conseil juridique avait tranché en rappelant que la décision finale revenait aux chefs d'Etat. L'UA en sort déjà divisée. Hier, et avant même la clôture officielle du Sommet d'Addis-Abeba, l'ANC (Congrès national africain), parti de Nelson Mandela, a fait savoir qu'il regrettait la décision prise par l'organisation. Une rude bataille commence. Celle qui consiste, coûte que coûte, à maintenir en l'état les textes fondamentaux de l'institution africaine qui prône la reconnaissance des frontières héritées du colonialisme. Aguerries aux manœuvres diplomatiques, les têtes pensantes de l'Afrique ont très vite saisi l'enjeu de la demande d'adhésion marocaine : s'infiltrer dans l'institution afin d'en modifier l'acte constitutif et exclure la RASD. Pari fou, car, en face, le bloc des pays de l'Afrique qui militent en faveur de la décolonisation du Sahara occidental ne comptent pas rester les bras croisés. Plusieurs de ces Etats ont tenté de faire accepter le principe de l'installation d'une commission chargée du suivi de l'adhésion marocaine sans succès, mais ils sont revenus à la charge hier à Addis-Abeba en exigeant de Mohammed VI l'autorisation du retour immédiat et au complet de la Minurso (Mission des Nations-Unies pour le référendum au Sahara occidental) dans les territoires sahraouis. La démission émane sans conteste du nouveau président de la Commission de l'UA élu lundi en remplacement de la Sud-Africaine qui avait bloqué, une année durant, l'admission du Maroc au sein de l'institution qu'elle représente.

Mohammed VI a obtenu la réintégration du Maroc dans l'Union africaine.

L'élection du Tchadien a été perçue comme une «bonne chose» face au danger que représentait le candidat sénégalais représentant d'un pays qui n'a jamais caché ses accointances avec le Maroc. En exigeant le retour de la Minurso et du représentant de l'UA dans les territoires occupés du Sahara occidental, l'organisation a tenu à faire fort en mettant le doigt sur la question du retour de la Minurso. Les Casques bleus onusiens avaient été chassés en mars dernier par le roi qui tentait un nouveau coup de force pour imposer son occupation illégale du Sahara occidental.

Une manière très forte de prouver que la partie n'est pas gagnée. Les représentants de la République sahraouie observent pour l'instant le wait and see. Mohamed Kheddad, coordinateur sahraoui auprès de la Minurso, a eu, hier, ce commentaire qui en dit long : «Cette admission permettra au moins d'introduire un débat régulier au sein de l'UA autour du Sahara occidental.»

A. C.